

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt, le sept juillet, à 15 heures,

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation Partenariale de l'Université de Lille ayant son siège dans les locaux de l'Université de Lille, 42 rue Paul Duez, 59000 Lille (ci-après dénommée « la Fondation »), se sont réunis au siège sur convocation du Président de la Fondation, Monsieur le Pr. Xavier Vandendriessche, envoyée par courrier électronique, conformément aux statuts de la Fondation.

Il a été établi une feuille de présence signée par les membres du collège des fondateurs, du collège des représentants du personnel et du collège des personnalités qualifiés présents. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Le Conseil d'administration est présidé par Monsieur le Pr. Xavier Vandendriessche, en qualité de Président de la Fondation. Le Président est assisté d'un secrétaire de séance, Monsieur le Pr. Jean-Christophe Camart, en sa qualité de membre du Collège des fondateurs.

INFORMATION PREALABLE

Les séances successives du Conseil d'administration prévues le 26 mars n'ont pu se tenir du fait la crise sanitaire et du confinement. Il n'était pas envisageable que la modification de la composition du Conseil d'administration et l'élection du nouveau président de la Fondation soient réalisées par visio-conférence.

S'agissant de l'approbation des comptes 2019, l'ordonnance du 25 mars 2020 portant adaptation des règles relatives à l'établissement, l'arrêté, l'audit, la revue, l'approbation et la publication des comptes a prévu que les délais imposés par des textes législatifs ou réglementaires ou par les statuts d'une fondation pour approuver les comptes annuels ou pour convoquer l'assemblée chargée de procéder à cette approbation, sont prorogés de trois mois. Considérant que les conditions sanitaires ont rendu possibles une séance en présentiel, il a été décidé de réunir le Conseil d'administration en présentiel ce 7 juillet 2020 à 15h pour délibérer sur les comptes 2019.

Pour assurer la continuité de la vie de la Fondation, les nouveaux administrateurs désignés par le fondateur ont été invités à assister à cette séance. De même, Monsieur Bruno Desprez, Président de la Maison Florimond Desprez, a été convié en qualité de représentant du Comité des projets.

Ainsi exposé, le Président rappelle que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.** Adoption du rapport moral pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 (délibération) ;
- 2.** Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 (délibération) ;
- 3.** Affectation du résultat (délibération) ;
- 4.** Point financier

Le Président a mis aux voix les propositions de décisions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Conformément à l'article 12.1 des statuts, Monsieur le Pr. Vandendriessche, Président de la Fondation, présente aux membres du Conseil d'administration le rapport sur la situation morale de la Fondation au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Sans reprendre l'exhaustivité du rapport envoyé aux administrateurs, le Président de la Fondation met en exergue les points les plus marquants :

- Vie institutionnelle :
 - Comité des projets.

La Fondation a réellement démarré son activité au dernier semestre 2017, pour l'amplifier en 2018 avec la mise à disposition de la Directrice.

Du fait de sa jeunesse, la Fondation a été conduite à inventer ses process et mécanismes d'actions. C'est dans cet esprit qu'elle a pris la décision de créer un Comité des projets composé à parité de représentants désignés par l'Université et de représentants désignés par la Fondation. Installé en février 2019, le Comité des projets, saisi des dossiers déclarés recevables par la Directrice, entend les porteurs de projet, échange avec eux et rend un avis circonstancié. Cet avis est transmis au Conseil d'administration qui peut ainsi délibérer de manière éclairée. Le Président de la Fondation souligne l'investissement des membres du Comité des projets qui, au fil des réunions, a forgé sa "jurisprudence". En peu de temps, il a correctement posé les bases de ses travaux, ce qui a largement facilité la délibération du Conseil d'administration. Pour l'avenir, il sera important de veiller à une bonne articulation entre le Comité des projets et le Conseil d'administration.

- Activités 2019 :
 - Projets financés.

En deux ans et demi, la Fondation a pris place dans l'éco-système académique, régional et national. Le nombre croissant de projets dont elle est saisie est un indicateur explicite.

Le Président rappelle que peuvent être financés tous les projets qui répondent à la vocation de promotion de l'excellence qui est celle de la Fondation ; en tant que moyen au service de l'ambition d'excellence de l'Université, la Fondation accueille ainsi des projets de toute nature allant de la santé, aux sciences et technologies et aux sciences humaines et sociales.

Par rapport aux autres fondations des universités, la Fondation de l'Université de Lille s'est signalée par la prise de participation au capital de start-up issues des travaux de recherche de l'Université de Lille. Ainsi, depuis 2017, elle a investi 680 K€ dans quatre start-up : InBrain Pharma, Par'Immune, Zymoptiq et Hemerion.

Le montant des prises de participation au capital est prélevé sur la dotation de 15 millions. Cet investissement risqué est parfaitement assumé, et s'entend, d'abord comme un soutien à l'excellence et ensuite comme un placement dans une classe d'actif communément appelée « private equity ».

- Finances
 - Changement de gestionnaire de fonds au 1^{er} janvier 2020

Suite aux difficultés rencontrées avec la société de gestion La Française mandatée en mai 2015 pour faire fructifier la dotation de 15 millions d'euros, un audit financier du fonds commun de placement a été réalisé par le cabinet Cedrus&Partners. Le résultat de cet audit a amené le Conseil d'administration à mettre un terme au contrat avec La Française et à choisir Cedrus&Partners comme nouveau conseiller financier.

Suivant l'allocation retenue (30% poche distribution, 50% poche infrastructure, 20% poche actions), la dotation de 15 millions a été à nouveau placée, début 2020, sur différents produits financiers socialement et politiquement responsables. La stratégie d'investissement doit permettre une distribution régulière de plus de 500 k€ sur le long terme. Le Président de la Fondation constate un fonctionnement fluide et harmonieux avec Cedrus&Partners, malgré les remous financiers provoqués par la crise sanitaire.

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le rapport sur la situation morale de la Fondation pour l'exercice 2019.

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur Jacques Dufour, associé KPMG, agissant en qualité d'expert-comptable de la Fondation, présente aux membres du Conseil d'administration les comptes de la Fondation arrêtés au 31 décembre 2019. Il n'y a aucune difficulté d'ordre réglementaire, la Fondation a les moyens de fonctionner pour accomplir ses missions.

Au titre des faits principaux, Monsieur Dufour relève les points suivants :

- Le changement de gestionnaire de portefeuille des placements financiers de court terme a conduit la Fondation à céder la totalité de ces titres. Cette opération a un impact favorable sur le résultat 2019 de 1,2 M€ et se traduit par :
 - Une plus-value de cession de 701 994 €
 - La reprise de la provision constituée en 2018 : 519 482 €.Cela vient contrebalancer le déficit constaté sur 2018. Ainsi il y a une remise à zéro de l'activité financière.
- Le montant des charges d'exploitation correspondant à l'activité de la Fondation pour 2019 s'élève à 255.912,00 €.

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

Le rapport du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre-François Allioux, associé Deloitte, sur les comptes annuels (exercice clos au 31 décembre 2019) comporte l'opinion ci-après : « *Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.* »

Par ailleurs, M. Allioux souligne la qualité des dossiers présentés et les échanges en bonne harmonie avec l'expert-comptable.

Le Conseil d'administration prend acte du contenu de ces rapports et approuve à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

QUATRIEME RESOLUTION

Le résultat dégagé sur l'exercice 2019 est à affecter en report à nouveau. Il vient compenser le déficit constaté en 2018.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

INFORMATIONS FINANCIERES

Le Président déclare qu'il n'a été conclu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Sébastien Roca, Associé Cedrus&Partners, rappelle l'objectif d'investissement attendu de la Fondation : générer 500 k€ de distribution de produits financiers chaque année, tout en préservant le capital sur le long terme. La stratégie de placement a conduit à allouer les fonds suivant cette répartition :

- 20 % en actions : créer de la valeur sur le long terme
- 30% en infrastructures : combinaison intéressante entre distribution et plus-value
- 50% en désintermédiation bancaire et en immobilier : distributions régulières, avec peu de volatilité

De plus, les placements dans des fonds à investissement socialement responsable (ISR) ou des secteurs qui financent l'économie réelle (santé en immobilier, télécoms en infrastructure) répondent aux attentes des administrateurs de donner du sens au portefeuille de la Fondation. La poche investie en immobilier et en désintermédiation bancaire va permettre de générer un socle de produits financiers dès cette année et ce malgré la crise sanitaire.

CINQUIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

REMERCIEMENTS

Achevant son mandat à l'issue de cette séance du Conseil d'administration, le Président Vandendriessche exprime ses sincères remerciements à l'adresse :

- Des professeurs Jean-Charles Fruchart et Bart Staels à l'origine de la molécule GFT505 et de la création de la société Genfit. Ils sont le point de départ de la Fondation de l'Université de Lille. Ils sont des pionniers au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche, quittant leur laboratoire pour se confronter à la valorisation de la recherche, à l'heure où les universités, dans les années 90, étaient frileuses. Le Président Vandendriessche rend hommage aux Présidents d'université successifs, les professeurs Jean Léonardelli et José Savoye, qui, conscients que le rôle de l'Université ne s'arrêtait pas à la porte des laboratoires, ont fait le choix d'investir dans Genfit. Un choix ambitieux et étonnant.

En 2014, le Président Vandendriessche a décidé de créer la Fondation, qui dès son origine a porté le nom de la future université de Lille. Deux solutions se présentaient à lui :

- o prendre son bâton de pèlerin et aller voir les entreprises pour collecter des fonds soit en s'investissant lourdement en tant que président soit en recrutant un professionnel de haut niveau.
 - o vendre une partie des actions Genfit pour un montant de 15 millions d'euros et verser cette dotation immédiatement au bénéfice de la Fondation créée, ce qui a nécessité non seulement l'autorisation du Recteur mais également un processus comptable complexe et rapide, grandement facilité par le cabinet de la ministre et le recteur-Chancelier de l'époque. Dès le départ, le principe était celui de la pérennité en rendant 85% de la dotation non consommable, qui placée en totalité devait produire entre 300 et 400 K€ par an.
- Les présidents Philippe Rollet et Fabienne Blaise : la Fondation a été la première à porter le nom « Université de Lille ». Investis dans la candidature « IDEX », les présidents de Lille 1 et Lille 3 ont accepté que la Fondation soit le vaisseau amiral de ce projet d'envergure, qu'elle soit un outil au service de l'excellence. C'est cette unanimité qui a permis la qualification du dossier d'IDEX et, au final, la labellisation I-Site.
 - Des administrateurs dont l'activité réduite entre 2014 et 2017 est montée en charge en 2018, permettant d'investir 1,2 millions d'euros sur 15 projets.
 - Des administrateurs en leur qualité de personnalité extérieure :
 - o Les directeurs généraux successifs du Centre hospitalier et universitaire de Lille dont l'implication jamais démentie est l'expression forte de la collaboration entre le CHU et l'Université.
 - o L'ex président du Médef Hauts-de-France marquant l'importance du regard du monde de l'entreprise. Des points de connexion comme celui-ci sont de nature à rapprocher ces univers qui ont tant en commun.
 - o Le président de la Métropole Européenne de Lille, il n'y a pas de grande métropole sans grande université, sans partenariats avec les collectivités territoriales.
 - Des porteurs de projet dont les projets ont été financés ou pas. Les décisions parfois difficiles sont comprises peu à peu et admises.
 - Du Comité des projets, dont deux membres sont présents à cette séance du Conseil d'administration : Pr. Séverine Casalis et Bruno Desprez. Le Président Vandendriessche a pris un réel plaisir dans le pilotage de cette instance stimulante et fertile par ses expertises croisées au service de la réalisation de l'objet de la Fondation.
 - Du président Jean-Christophe Camart, homme de parole, qu'il a côtoyé lorsqu'ils étaient tous deux présidents des ex-universités Lille 1 et Lille 2. Avant l'avènement de l'Université de Lille, le Président Vandendriessche avait exprimé auprès du candidat Camart son souhait de conserver la présidence de la Fondation afin de montrer l'utilité d'un tel outil. Elu, le Président Camart a tenu sa parole. Le Président Vandendriessche le remercie sincèrement et chaleureusement.
- Les enjeux à venir sont lourds entre l'évaluation de l'I-Site ULNE et la création de l'établissement public expérimental. Chacun a le devoir de tout faire pour favoriser l'évaluation positive de l'I-Site ULNE. Le Président Vandendriessche estime que le temps est venu de remettre cet outil au service de l'ambition d'excellence entre les mains du Président de l'Université de Lille, qui pourra rapprocher, s'il l'estime opportun, ces deux fondations. Quelle que soit l'organisation, la Fondation doit garder sa spécialité et avoir un lien étroit avec le monde économique. Elle n'est pas et ne doit jamais devenir un service de l'Université.
- De la directrice, Anne de Lamotte, sa « vieille complice », qui a œuvré à ses côtés quand il était Vice-président affaires juridiques et contentieuses entre 2000 et 2003, puis Président de l'ex-université Lille 2 (2012-2017) et Président de la Fondation. Une femme qui dispose de belles qualités humaines et professionnelles, un profond respect du service public et de l'intérêt général, un profond respect des personnes, des porteurs de projet, qui fait preuve de discernement et agit dans une dynamique de construction.

En réponse, le Président Jean-Christophe Camart souhaite tout d'abord partager son émotion en ce moment qui fera mémoire. Une page se tourne mais le livre ne se ferme pas. Il rend hommage au Président Vandendriessche, à son intelligence des situations à des moments difficiles.

En effet, il est juste de se rappeler d'où l'on vient. Le Président Camart souligne l'esprit visionnaire du Président Vandendriessche qui a créé cette fondation en la nommant dès le départ « Fondation de l'Université de Lille » alors que les trois ex-universités Lille 1, Lille 2 et Lille 3 vivaient le processus complexe de fusion vers l'Université de Lille.

Le Président Camart adresse ses remerciements aux administrateurs dont le mandat n'a pas été renouvelé. Cette deuxième mandature qui s'ouvre doit permettre de projeter la Fondation sur un nouveau périmètre. La Fondation dispose d'une structure efficiente et de bases solides à partir desquelles elle pourra continuer de s'épanouir et se développer. Elle doit être une courroie de transmission pour accompagner le monde socio-économique.

Le Vice-président de la Fondation, en la personne de Monsieur Frédéric Motte, dirigeant industriel, tient à saluer le travail de rapprochement opéré de part et d'autre pour faire gagner les territoires. Sans cesse, des univers sont à rapprocher et croiser pour travailler de concert. Il remercie chaleureusement le Président Vandendriessche pour le chemin parcouru ensemble.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Vice-Président.

Président
Pr. Xavier Vandendriessche

Vice-Président
Frédéric Motte